

Financement suisse dans le cadre du SEMP (Swiss-European Mobility Programme)<sup>1</sup>

## Mobilité étudiante à des fins d'études (Student Mobility for Studies SMS)

### Généralités

Les informations suivantes s'adressent aux offices des relations internationales des institutions de formation tertiaire suisses. Elles contiennent les conditions de base relatives à l'encouragement de la mobilité étudiante à des fins d'études (IN/OUT) et ne sont pas exhaustives. Des informations détaillées se trouvent dans le guide du programme Erasmus+<sup>2</sup> et dans le guide SEMP<sup>3</sup>.

### Mobilité étudiante à des fins d'études (SMS)

Encouragement des activités de mobilité des étudiants qui se rendent pour une durée déterminée à des fins d'études dans un établissement européen partenaire de leur haute école d'origine.

### Autorisation de soumettre une candidature

Toutes les hautes écoles et écoles supérieures suisses officiellement reconnues<sup>4</sup> en possession d'une charte du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) ou d'une charte SEMP. Les activités de mobilité se fondent sur un accord interinstitutionnel. La haute école d'accueil doit être accréditée, titulaire de la charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur ECHE (Charte-engagements)<sup>5</sup>.

Les demandes de subventions peuvent être déposées une fois par an pour les projets de mobilité se déroulant du 1er juin au 30 septembre de l'année suivante.

### Conditions de l'octroi d'une bourse aux étudiants

- Pour les activités de mobilité vers ou à partir d'un pays participant au programme Erasmus+<sup>6</sup>.
- Par cycle d'études (bachelor, master, doctorat) une ou plusieurs périodes de mobilité d'une durée de trois mois au minimum à douze mois au maximum en tout (études et stages).
- Une candidature à une activité de mobilité est possible seulement avant le début de la période de mobilité à l'étranger.
- Une prolongation de la période de mobilité à l'étranger est possible.

### Aides financières et fonds pour l'organisation de la mobilité (OM)

- Montants forfaitaires pour un ou deux semestres (cinq ou dix mois) pour les étudiants.
- Montants forfaitaires pour l'organisation des activités de mobilité par activité de mobilité organisée pour l'institution de formation.

1 SEMP fait partie du programme suisse pour Erasmus+ 2018–2020.

2 Le guide du programme se trouve sous : [ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_fr)

3 Le guide se trouve sous : [www.movetia.ch/iro](http://www.movetia.ch/iro)

4 Les hautes écoles et les écoles supérieures sont des institutions des degrés tertiaires A et B, désignées ci-après « hautes écoles ».

5 La Charte se trouve sous : [www.movetia.ch/fr/mob-ter/demande](http://www.movetia.ch/fr/mob-ter/demande)

6 Pour la liste des pays du programme : [ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_fr)

---

### Sélection des participants

- Effectuée par la haute école d'origine. Les étudiants doivent être inscrits de façon régulière dans une haute école suisse.
- Des procédures et des critères de sélection équitables et transparents sont exigés. Les hautes écoles sont tenues de garantir l'absence de conflits d'intérêts dans le comité de sélection.

---

### Documents obligatoires pour les activités de mobilité

1. Déclaration d'engagement : signée par l'étudiant. Par sa signature, le bénéficiaire final confirme qu'il a reçu les subventions et les utilise de manière appropriée et qu'il est tenu à un remboursement en cas d'interruption de la période de mobilité.
2. Learning Agreement : convention entre l'étudiant, la haute école d'origine et la haute école d'accueil. Composante essentielle de la mobilité, il garantit la reconnaissance des acquis d'apprentissage pour la période d'études à l'étranger.
3. Rapport final : obligation du bénéficiaire final de le remettre à la haute école d'origine au terme de la période à l'étranger. Ce rapport informe sur la qualité et les expériences et sert à des fins statistiques. Un format personnalisé doit contenir toutes les informations demandées dans le modèle de formulaire établi par Movetia.

Le Certificate of Attendance peut faire office de document de mobilité mais son utilisation est facultative.

---

### Besoins particuliers

Les hautes écoles sont tenues de permettre aux personnes souffrant de problèmes physiques, mentaux ou de santé de participer à une activité de mobilité. Elles peuvent adresser une demande de fonds supplémentaires à cet effet.

---